

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-06-141

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-neuf novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire

#### *Siégeaient à l'assemblée :*

\*\*\*\*\*

Monsieur BARON Jean-Marc  
Monsieur BATTAGLIA Alain  
Monsieur BLOT Laurent  
Monsieur BOUFFLET Pierre  
Monsieur BOULANGER Damien  
Monsieur CHARRIER Philippe  
Monsieur CURTIL Benoît  
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc  
Monsieur DIEDRICH Wilfried  
Monsieur DUMOULIN François  
Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile  
Monsieur GEOFFROY Rémi  
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle  
Madame JAUNET Christel  
Monsieur LAPIE Dominique

Monsieur LESAGE William  
Madame LOISELEUR Pascale  
Madame LUDMANN Véronique  
Monsieur MARECHAL Guillaume  
Madame MARTIN Emilie  
Monsieur MELIQUE Jacky  
Madame MIFSUD Florence  
Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre  
Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine  
Madame PIERA Pascale  
Madame PRUVOST-BITAR Véronique  
Madame REYNAL Sophie  
Madame ROBERT Marie-Christine  
Monsieur ROLAND Dimitri  
Monsieur SICARD Bruno  
Madame TONDELLIER Viviane

Séance du :  
19 NOVEMBRE 2020

Nombre de Délégués :

- En exercice : 44
- Présents : 32
- Représentés : 9
- Votants : 41
- Absents : 12

#### *Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :*

\*\*\*\*\*

Monsieur ACCIAI Maxime donne pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume  
Madame BENOIST Magalie donne pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique  
Madame BONGIOVANNI Julie donne pouvoir à Madame ROBERT Marie-Christine  
Monsieur FROMENT Daniel donne pouvoir à Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc  
Monsieur GUEDRAS Daniel donne pouvoir à Madame LUDMANN Véronique  
Monsieur LEFEVRE Sylvain donne pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale  
Madame LOZANO Michelle donne pouvoir à Monsieur ROLAND Dimitri  
Monsieur NOCTON Laurent donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Monsieur REIGNAULT Patrice donne pouvoir à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Date de convocation :  
12 NOVEMBRE 2020

Secrétaire de séance :  
LAURENT BLOT

#### *Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :*

Monsieur GRANZIERA Gilles (non excusé)  
Monsieur PATRIA Alexis (non excusé)  
Madame SIBILLE Elisabeth (non excusée)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 32 présents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### Exposé des motifs

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée délibérante que la Commune de Senlis a informé, par mail le vendredi 25 septembre 2020, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise de la démission de Monsieur Patrice BIJEARD de ses fonctions de Conseiller Municipal de Senlis à compter du vendredi 25 septembre 2020.

En vertu de l'article L.273-5 du Code Electoral, « nul ne peut être Conseiller Communautaire s'il n'est Conseiller Municipal (...) ». Par conséquent, si un élu communautaire démissionne de son mandat de Conseiller Municipal, son mandat de Conseiller Communautaire prend fin automatiquement et immédiatement.

L'article L.273-10 du Code Electoral précise les règles de remplacement des Conseillers Communautaires :

*« Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.*

*Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire. »*

En application de l'article précité du Code Electoral, Monsieur Wilfried DIEDRICH remplacera Monsieur Patrice BIJEARD en tant que Conseiller Communautaire.

Il convient d'entériner la désignation de Monsieur Wilfried DIEDRICH en tant que nouveau Conseiller Communautaire.

### **Délibération**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** le Code Electoral, notamment ses articles L.273-5 et L.273-10 ;

**Considérant** l'obligation de pourvoir au poste vacant d'un Conseiller Communautaire, à la suite de la démission de Monsieur Patrice BIJEARD en date du 25 septembre 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 41 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- **D'ENTERINER** Monsieur Wilfried DIEDRICH en tant que nouveau Conseiller Communautaire en remplacement de Monsieur Patrice BIJEARD et de l'installer dans ses fonctions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le 19 novembre 2020

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Guillaume **MARECHAL**

*Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise*